



CERTIFICAT D'AUTORISATION D'URBANISME TACITE

PC07206225Z0001	
Date de dépôt	07/04/2025
Date de décision tacite	07/07/2025.
Avis de dépôt affiché en mairie	
Transmission au contrôle de légalité	
Demandeur	Monsieur VALLUET JEROME LA CROIX VERTE 72400 LA CHAPELLE DU BOIS
Projet	Nouvelle construction Extension d'un garage : construction d'un préau ouvert pour le stationnement de véhicules.
Surface de Plancher de Construction	
Destination	
Terrain	0B-0763, 0B-0760, 0B-0758 LA CROIX VERTE 72400 LA CHAPELLE DU BOIS

La commune de LA CHAPELLE DU BOIS certifie que vous disposez d'un accord tacite sur votre autorisation.

Votre projet est bien conforme aux dispositions d'urbanisme vérifiées au cours de l'instruction. Il est tacite depuis le 07/07/2025.

A partir de la date de tacité, l'administration dispose d'un délai de 3 mois pour retirer la décision si elle l'estime illégale.

Votre demande a été affichée lors du dépôt, puis le dossier a été transmis au contrôle de légalité.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à LA CHAPELLE DU BOIS, le 07/06/2025

Le Maire,
Pascal BOURGOIN

